

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, Maire, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Étaient présents : Christian MESNIER, Thierry GUINET, Didier BAILLY, Claudine GUINET, Danielle STADELMANN, Vincent GUINET.

Étaient absents excusés : Malory GALMICHE (procuration donnée à Didier BAILLY), Sylvie PERRIN (procuration donnée à Christian MESNIER), Marie-Jeanne PRILLARD (procuration donnée à Claudine GUINET).

Était absent: Sébastien MÂLE

Secrétaire de séance : Claudine GUINET

Président de séance : Christian MESNIER, Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Recensement de la population 2026 : fixation indemnité agent recenseur
3. Compétence eau : rencontre SIEHL et Syndicat d'Adduction Doubs Jura
4. Devis SAUR poteaux incendie
5. Achat de la parcelle de la pompe de relevage d'assainissement
6. Portage financier du projet de parcelles constructibles par l'EPF
7. Colonne à verre : nouvelle information pour meilleur choix
8. Questions diverses

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 04/06/2025 est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ Recensement de la population 2026 : fixation indemnité agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Il est nécessaire de recruter un agent recenseur qui effectuera le recensement dans la commune, sous la supervision de Sylvie PERRIN nommée coordonnateur communal.

Afin de pouvoir effectuer le recrutement de l'agent recenseur, il est préférable de fixer sa rémunération.

Sachant que l'INSEE verse à la commune une somme proportionnelle au nombre d'habitants (entre 1.50€ et 1.80€ par habitant), le conseil municipal décide de rémunérer l'agent recenseur à hauteur de 400€ net.

3/ Compétence eau : rencontre SIEHL et Syndicat d'Adduction Doubs Jura

Christian MESNIER fait le bilan de ce qui s'est dit lors de la réunion du 16 juin 2025 en mairie de Quingey.

Lors de cette réunion, nous avons pu rencontrer les responsables de deux syndicats d'eau potable :

-le SIEHL (basé à Valdahon)

-le Syndicat d'adduction d'eau potable Doubs-Jura (basé à Quingey)

Chaque conseil municipal des communes membres du SIPQ devra délibérer pour choisir d'adhérer à l'un de ces deux syndicats **avant fin août 2025**.

4/ Devis SAUR poteaux incendie

La SAUR effectue chaque année le contrôle des poteaux incendie de la commune. Le rapport de contrôle 2025 fait état de 3 anomalies :

- Le poteau incendie situé au 15 rue Charles Prillard manœuvre difficilement, il serait à remplacer.
- La conduite qui alimente le poteau incendie situé à l'angle du 32 rue Charles Prillard avec le chemin de Chantelibas serait à remplacer par une canalisation de plus gros diamètre pour améliorer ses performances.
- Le poteau incendie situé à l'angle de la route de Byans avec la rue Charles Prillard est à rehausser et / ou à remplacer.

Le conseil municipal décide de laisser les poteaux en l'état actuel et d'intégrer ces travaux au chiffrage des travaux d'eau potable qui débiteront en 2026.

5/ Achat de la parcelle de la pompe de relevage d'assainissement

Nous nous sommes rendus compte que la petite parcelle sur laquelle est installée la pompe de relevage d'assainissement (parcelle AB293) n'appartient pas à la commune mais à un privé. Afin de régulariser cette situation, le conseil municipal décide de proposer au propriétaire (Mme Rochet) d'acheter la parcelle au prix de 200€. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

6/ Portage financier du projet de parcelles constructibles par l'EPF

L'élaboration de la carte communale permet à la commune de rendre constructible 4000m² de terrain.

Une des pistes évoquées par le conseil municipal est d'acheter la parcelle privée cadastrée ZK63 dans le but de la viabiliser et de pouvoir vendre des parcelles constructibles.

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Mme Cassandra PAYOT de l'EPF est venue en mairie le mardi 1^{er} juillet afin de présenter l'EPF. L'EPF pourrait acheter la parcelle ZK63 pour la commune et réaliser le portage financier pour une durée limitée fixée dans une convention opérationnelle, le temps que le projet devienne plus mature. L'EPF pourra également procéder aux négociations avec le vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres décide de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

7/Colonne à verre

A éviter de la mettre à l'écart du village : car à l'abri des regards, elle pourrait se transformer en poubelle.

Voir la possibilité d'installer une caméra.

8/Questions diverses

-Présentation des devis réalisés par l'entreprise d'insertion « la régie des quartiers » pour la réhabilitation de la salle des fêtes et des logements

-Appartement N°2 : chasse d'eau et placard sous évier à remplacer, le Maire va demander des devis

-Nuisances sonores rapportées : aboiements de chiens dans la nuit ou en soirée, un mail de rappel va être envoyé aux habitants et Mr le Maire va demander de faire le nécessaire aux propriétaires de chiens concernés.

- Pompage dans la Loue (la sté Bouvresse est consulté) : demander un devis à AGRI 25 – Promodis (Valdahon)
- Demande de Frederic LANOY de refaire le chemin qui mène à sa vigne : demande refusée car les élus craignent d'autres demandes...
- demander à BEJ ou au Département les dimensions autorisées pour les rétrécissements de chaussée, ces infos seront faites quand nous aurons les résultats des comptages.

Fin de la séance à 22h30

Prochain conseil le 3 septembre 2025

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal du 02 juillet 2025 :

2025-28	Recensement population : rémunération de l'agent recenseur
2025-29	Portage financier EPF dans le cadre des terrains constructibles autorisés par la carte communale

Signatures : Christian MESNIER, Maire



Claudine GUINET, secrétaire de séance

Mairie de
Chouzelot



